

39 UNIPAR SCIA

Société civile au capital de 10 000 euros
Siège social : 30 bis rue Sainte Hélène - Lyon (69002)
829 074 376 RCS Lyon

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 2 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
et le deux octobre,
à huit heures trente,

les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Gérance.

Madame Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE préside l'assemblée en sa qualité de Cogérante non associée.

Sont présents ou régulièrement représentés :

- la société 39 UNIPAR MD
propriétaire de 2 790 parts
représentée par Madame Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE
- la société 39 UNIPAR NED
propriétaire de 2 420 parts
représentée par Monsieur Norbert DENTRESSANGLE
- la société IMMOBILIÈRE 39 UNIPAR
propriétaire de 2 780 parts
représentée par Madame Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE
- la société IMMOBILIÈRE CARRÉ RICHAUD
propriétaire de 2 010 parts
représentée par Madame Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE

Soit un total de 10 000 parts

La Présidente constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacune des questions figurant à l'ordre du jour.

Les associés, tous présents, déclarent pouvoir valablement délibérer, sans avoir à statuer sur les conditions de validité de leur convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Démission de Monsieur Guillaume LAPP, Cogérant.

Après une brève discussion, personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix la résolution suivante :

RÉSOLUTION UNIQUE

(Démission de Monsieur Guillaume LAPP, Cogérant)

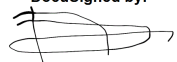
L'Assemblée Générale **prend acte** de la démission de Monsieur Guillaume LAPP de ses fonctions de Cogérant de la Société, par lettre remise en main propre le 1^{er} octobre 2024, avec effet immédiat, et

décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé électroniquement, après lecture, par les associés, par le biais du service DocuSign, conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil.

DocuSigned by:

7F6589C7162C40A...

La société 39 UNIPAR MD

Associée

représentée par Mme Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE, Cogérante

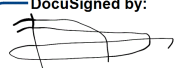
DocuSigned by:

753A1A51DEB04CE...

La société 39 UNIPAR NED

Associée

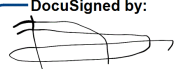
représentée par la SOCIÉTÉ CIVILE NORDEV, Gérant,
elle-même représentée par M. Norbert DENTRESSANGLE, Cogérant

DocuSigned by:

7F6589C7162C40A...

La société IMMOBILIÈRE 39 UNIPAR

Associée

représentée par la société DENTRESSANGLE FONCIÈRE IMMOBILIÈRE, Cogérant,
elle-même représentée par la société DENTRESSANGLE, Président,
elle-même représentée par Mme Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE, Directeur Général

DocuSigned by:

7F6589C7162C40A...

La société IMMOBILIÈRE CARRÉ RICHAUD

Associée

représentée par Mme Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE, Cogérante